

Grisolles

Vide-Greniers

Dimanche 6 avril 2025

De 8h à 18 heures

Espace Socio-Culturel

Buvette – Café- Gourmandises- Sandwichs - Frites – Saucisses

2,50 € le mètre linéaire

Emplacement avec ou sans véhicule selon disponibilité : sans véhicule minimum 2 mètres ; avec voiture minimum 5 mètres ; avec fourgon minimum 6 mètres ; avec voiture + remorque minimum 7 mètres.

Réservation obligatoire avec le bulletin d'inscription imprimé.

Inscription possible jusqu'au 30 mars 2025.

Bulletin d'inscription + chèque + copie pièce d'identité à envoyer à :

Mme ASTOUL Laetitia 3 rue des tuileries 82170 Grisolles

Toute demande incomplète sera annulée

Renseignements :

06 82 28 93 64 ou 06 86 25 97 91

(Ne pas hésiter à laisser un message)

Mail : animation.comitefetesgrisolles@gmail.com

Organisé par le comité des fêtes

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement du vide-greniers

- 1 Le droit de place est 2,50€ le mètre linéaire de façade ; emplacement avec ou sans voiture selon disponibilité : avec un minimum de 2 mètres sans véhicules ; avec voiture minimum 5 mètres ; avec fourgon minimum 6 mètres ; avec voiture + remorque minimum 7 mètres. Il est à régler par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Grisolles, accompagné du bulletin d'inscription, ci-dessous, de la copie d'une pièce d'identité et de l'attestation sur l'honneur. Il ne sera remboursé qu'en cas d'annulation totale de la manifestation.
- 2 La mise en place se fera à partir de 6h30. L'attribution des emplacements ne peut donner lieu à aucune réserve de la part des exposants. Pour les emplacements sans véhicules, ceux-ci devront être retirés du parc du vide-greniers.
- 3 A la fin de la manifestation, les participants doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.
- 4 La vente des marchandises, qui doivent être d'occasion, est réservée aux particuliers. La vente se fait sous la seule responsabilité des exposants.
- 5 La vente de boissons et de produits alimentaires est réservée aux organisateurs.
- 6 Le comité des fêtes de Grisolles n'est pas responsable des marchandises exposées, ni des accidents pouvant survenir.
- 7 Le comité des fêtes de Grisolles assure la promotion de cette manifestation.
- 8 Les participants acceptent ce règlement et toutes les autres décisions prises éventuellement par les organisateurs.

.....✂.....✂.....à découper.....✂.....✂.....

Bulletin d'inscription

Inscription possible jusqu'au 30 mars 2025 (dernier délai)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél

N° carte d'identité ou passeport

DÉSIGNATION DES PRODUITS VENDUS (Obligatoire) :

Nombre de mètres réservés sans voiture X 2,50 € = €

Nombre de mètres réservés avec voiture fourgon remorque

..... X 2,50 € = €

(Chèque à l'ordre du comité des fêtes de Grisolles)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, Nom Prénom.....

Certifie sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025

Signature :

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique